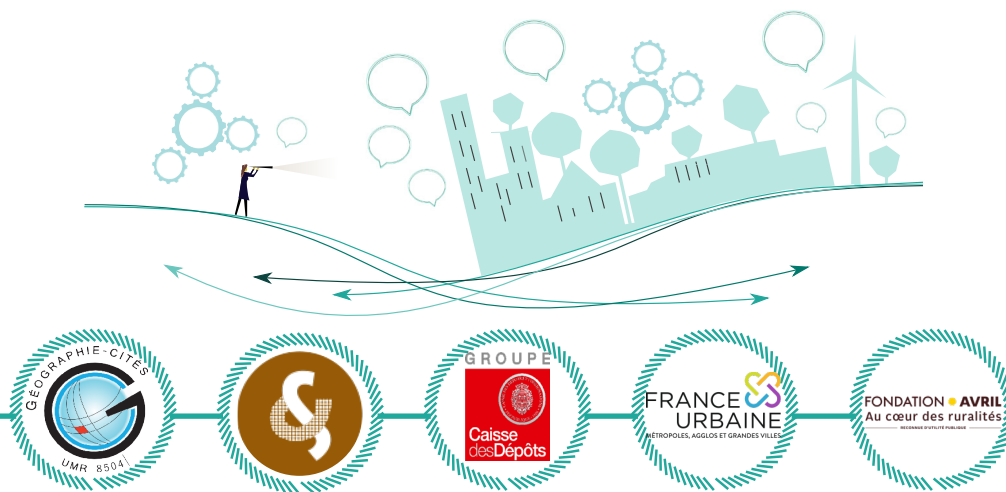


# Bref : villes et campagnes coopèrent

La publication commune de Sol et Civilisation, la Caisse des Dépôts, France urbaine et la Fondation Avril sur les nouvelles relations villes-campagnes



## Décembre 2017 | N° 1 : Explorer

### Eclairages de deux cas d'études français



#### Présentation de l'auteur

Laetitia Verhaeghe est doctorante en CIFRE à l'UMR Géographie-Cités (équipe C.R.I.A.) et à Sol et Civilisation. Elle est encadrée par Sabine Barles, professeure en urbanisme et aménagement à l'Université Paris 1 Panthéon Sorbonne, et par Antoine Brès, docteur-HDR en urbanisme et aménagement et chercheur associé à l'UMR Géographie-Cités (équipe C.R.I.A.). Ses travaux de recherche portent sur les nouvelles relations villes-campagnes en France, au Danemark et en Italie. Cette thèse est réalisée en partenariat avec France urbaine, la Fondation Avril et l'Institut pour la recherche ainsi que la Direction du réseau et des territoires de la Caisse des Dépôts.

#### Introduction

Les relations villes-campagnes sont un sujet récurrent dans le paysage politique. La loi Voynet qui encourage un développement local « organisé dans le cadres des bassins d'emplois et fondé sur la complémentarité et la solidarité des territoires ruraux et urbains »<sup>1</sup>, en constitue une illustration. Plusieurs orientations européennes et politiques françaises (loi Pasqua, 1995, Loi Voynet, 1999, Stratégie Europe 2020) ont ainsi encouragé le développement de ces relations tout en peinant à les généraliser. Ce sujet a été réactualisé à travers différentes politiques publiques. A l'occasion de l'une des sessions des assises des ruralités tenue le 31 octobre 2014, l'ancien député du Cantal, Alain Calmette a proposé de mettre en place des contrats de réciprocité ville-campagne. Repris dans les objectifs du comité interministériel aux ruralités du 13 mars 2015, ce nouvel outil avait pour objectif de rééquilibrer le dialogue ville-campagne grâce à la mise en place de partenariats caractérisés par de la réciprocité. Ce dispositif a été généralisé dans le cadre du pacte Etat-métropole à travers le volet

<sup>1</sup> Extrait de la Loi Voynet : Loi n° 99-533 du 25 juin 1999 pour l'aménagement et le développement durable du territoire et portant modification de la loi n° 95-115 du 4 février 1995 d'orientation pour l'aménagement et le développement du territoire. Disponible en ligne, site internet du service public de la diffusion du droit : <https://www.legifrance.gouv.fr/>

coopération. Celui-ci a pour objectif de mettre en place des contractualisations entre la métropole concernée et les espaces proches, périurbains, ruraux, villes petites et moyennes, et certains espaces transfrontaliers. De plus en plus d'acteurs de l'aménagement tentent d'élaborer et de développer ces liens villes-campagnes, pour autant, ces processus ré-émergents sont encore mal connus.

Plus largement, au-delà d'une réappropriation politique de la question, différentes préoccupations sociétales, économiques et environnementales ré-interpellent ces liens. Elles cherchent à développer des alternatives aux modes d'interactions entre société et environnement et aux modes de productions et de consommation des ressources et services, définis par le modèle socio-écologique dominant<sup>2</sup>. C'est dans cette perspective que nous menons notre travail de recherche sur les nouvelles relations villes-campagnes, portant sur les flux de matières et d'énergie (denrées alimentaires, énergie, eau etc.). Cette recherche est effectuée sur des territoires en France, au Danemark et en Italie. Il est important de préciser que nous ne nions pas que d'autres dynamiques réinterrogent ces liens, néanmoins, au regard de celles observées empiriquement, des moyens et du temps alloué à cette recherche, nous faisons le choix de nous focaliser sur certaines d'entre elles. Après une première année de recherche et la réalisation d'un travail de terrain exploratoire, cette synthèse présente deux cas étudiés en France et les perspectives qu'ils dessinent.

## 1-Coupler des enjeux de qualité de l'eau et d'approvisionnement alimentaires : le cas de Rennes

*Nous avons réalisé quelques entretiens pour cette étude de cas, les données présentées ici sont principalement issues d'un entretien réalisé avec M. Daniel Helle, protection des ressources en eau, Collectivité locale Eau du Bassin Rennais.*

La Collectivité Eau du Bassin Rennais (EBR) est, depuis 1992, le syndicat de production et de distribution d'eau potable pour les 43 communes de Rennes Métropole et 13 autres communes (soit 56 au total) voisines<sup>3</sup>. Transformée en société publique locale en 2013 à la suite de la loi MAPTAM, elle a pris ses fonctions le 1<sup>er</sup> avril 2015. Elle produit de l'eau pour les 460 000 habitants de son territoire, soit 45 %<sup>4</sup> des besoins en eau du département. L'essentiel de l'eau distribuée correspond à de l'eau de surface qui ne provient pas du territoire alimenté mais de zones situées entre 25 à 70 km autour de Rennes. L'ensemble des bassins versants s'étend sur 1 500 km<sup>2</sup> (150 000 hectares) et répertorie douze captages dont trois « captages Grenelle »<sup>5</sup>. Sur ce territoire, la surface agricole utile est de 114 000 hectares. La Collectivité locale Eau du Bassin Rennais finance, anime et met en place progressivement des actions de reconquête de la qualité de l'eau sur l'ensemble des bassins versants producteurs d'eau. Les actions sont conduites dans le cadre de contrats de bassins versants signés entre la Collectivité EBR, l'Agence de l'eau Loire-Bretagne (AELB) et les collectivités régionale et départementales (Ille-et-Vilaine et Côtes-d'Armor). La Collectivité EBR agit sur la gestion foncière des zones d'approvisionnement en eau et sur la valorisation économique des productions agricoles.

2 Un régime socio-écologique d'un territoire caractérise les interactions entre les sociétés et la biosphère pour une période donnée. Le modèle socio-écologique dominant est caractérisé par une société industrialisée, une mondialisation des échanges et des productions, l'ouverture des cycles biogéochimiques la linéarisation et l'intensification des flux de matières et d'énergie. Sources : Gilles Billen, Josette Garnier et Sabine Barles, « History of the urban environmental imprint: introduction to a multidisciplinary approach to the long-term relationships between Western cities and their hinterland », *Regional Environmental Change*, 1 juin 2012, vol. 12, n° 2, p. 249-253 ; Sabine Barles, « The main characteristics of urban socio-ecological trajectories: Paris (France) from the 18th to the 20th century », *Ecological Economics*, octobre 2015, vol. 118, p. 177-185.

3 Site internet de la collectivité Eau du Bassin Rennais : [www.eaudubassinrennais-collectivite.fr/](http://www.eaudubassinrennais-collectivite.fr/)

4 Fédération Nationale d'Agriculture Biologique, réseau Eau et Bio, **Eau du Bassin Rennais. Les aires d'alimentation des 12 captages du bassin rennais**, Fiche action Eau, Bio et Territoires, une action du réseau FNAB.

5 Captages classés en 2009 comme les plus menacés par les pollutions diffuses, notamment les nitrates et les produits phytosanitaires.

## Résumé du projet

Confrontée à la dégradation de la ressource en eau, par l'accumulation de produits phytosanitaires, de nitrates et le développement des cyanobactéries dans les nappes phréatiques depuis les années 1970, la Collectivité Eau du bassin Rennais<sup>6</sup> a décidé de s'investir dans une politique de protection des ressources. C'est à la suite d'un voyage d'études en Allemagne pour s'enquérir des expériences des villes de Munich et de Augsburg en la matière, que la Collectivité EBR a développé l'idée de coupler des enjeux à la fois économiques et environnementaux dans ces processus. Il s'agit de chercher à valoriser les produits alimentaires des exploitations agricoles situées en amont des captages d'eau potable, ciblées par les enjeux de pollution. Pour concrétiser cette idée, la Collectivité EBR s'est appuyé sur la ville (et la Métropole) de Rennes. Eant en charge de l'approvisionnement en denrées alimentaires des restaurations collectives de son territoire, la ville de Rennes dispose d'une capacité d'achat qui permet de structurer les débouchés des exploitations agricoles visées par le programme de protection de ressource en eau. Néanmoins, les acteurs de la Collectivité locale EBR ne « savaient pas comment concrétiser cette idée »<sup>7</sup>. En effet, l'achat public pour les restaurations collectives qui peut constituer un levier économique pertinent, exige de respecter le code des marchés publics. Celui-ci interdit toute forme de localisme. Ce n'est qu'à la suite du Grenelle de l'Environnement et du décret de mai 2008 qui fixe l'objectif de 20 % des produits locaux et biologiques (mais pas exclusivement) pour les restaurants administratifs d'État, que la Collectivité Eau du Bassin Rennais a repris ce travail en faisant partie du groupe de travail « achat biologique en restauration collective » du réseau Grand Ouest des collectivités locales pour l'achat éthique. L'enjeu réside dans la façon de présenter les marchés publics afin de pouvoir les orienter vers les exploitations situées en amont des captages d'eau potable (et

donc celles ciblées par les enjeux de pollution). Le service des marchés publics de Rennes Métropole en partenariat avec les services de la Collectivité Eau du Bassin Rennais ont trouvé une solution en 2011. Il s'agit de réaliser des marchés publics de prestation de services « protection des ressources » avec comme support l'achat de denrées alimentaires. La construction du cahier des charges de production a été élaboré en partenariat avec des représentants, d'acheteurs, de consommateurs et de producteurs. Deux points sont essentiels : l'engagement à faire progresser significativement les indicateurs de durabilité selon la méthode IDEA (Indicateurs de Durabilité des Exploitations Agricoles) du Ministère de la Direction de la Recherche de l'Agriculture<sup>8</sup> (dont les vingt et un indicateurs plus spécifiquement liés à l'eau) et différents critères d'entrées tel que l'absence des phytosanitaires les plus retrouvés dans l'eau (isoproturon, métaldéhyde, diméthénamide, acétochlore, métoachlore)<sup>9</sup>. Par ailleurs, l'interdiction des Organismes Génétiquement Modifiés a permis d'obtenir l'adhésion des agriculteurs qui produisent en biologique. Des producteurs en capacité de répondre à un tel marché public ont par la suite été identifiés et le cahier des charges du marché public a été rédigé. Cette démarche a été effectuée de concert entre la ville de Rennes, la société publique locale EBR et les agriculteurs impliqués dans la démarche y compris sur les capacités des volumes à fournir, le type de production et l'évolution des menus de la restauration scolaire possible en conséquence. Depuis 2015, un marché expérimental avec la ville de Rennes a été mis en place pour une durée de trois ans et a été attribuée à trois producteurs (achat de produits laitiers et de viande de porc) pour un montant annuel de 50 000€.

<sup>6</sup> Rattachée à la ville de Rennes jusqu'en 2015 où elle est liée à la Métropole de Rennes à la suite de la loi MAPTAM.

<sup>7</sup> Daniel Helle, **Protection des ressources en eau, collectivité Eau du Bassin Rennais**, Entretien téléphonique réalisé le 27/01/2017.

<sup>8</sup> La méthode IDEA évalue la durabilité d'une exploitation agricole à partir de 42 indicateurs intégrant les trois dimensions de la durabilité : agro-écologique, socio-territoriale et économique. Pour plus d'informations, site internet du Ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt dédié à la méthode IDEA (Indicateur de Durabilité des Exploitations Agricoles) : <http://www.idea.chlorofil.fr/>

<sup>9</sup> Fédération Nationale d'Agriculture Biologique, réseau Eau et Bio, **Eau du Bassin Rennais. Les aires d'alimentation des 12 captages du bassin Rennais**, op. cit.

## Et les agriculteurs ?

L'adhésion au projet des agriculteurs n'a pas été unanime. Nous n'avons pas pu, dans le temps imparti au terrain, interroger ces acteurs. Néanmoins, Alice Richard étudiante à l'Agro Campus Ouest a effectué un stage au sein du Ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer en 2016 sur les systèmes alimentaires durables et territorialisés (SADT) et a pu, dans ce cadre, interagir avec les différents acteurs de ce projet, dont les agriculteurs. Dans son mémoire<sup>10</sup>, Alice Richard explique qu'une partie du monde agricole a vivement réagi face à cette remise en cause des systèmes de production bretons tournés vers l'export. De plus, un certain nombre d'entre eux y ont vu une volonté d'imposer l'agriculture biologique sur le territoire. Néanmoins, elle souligne que le projet s'adresse à l'ensemble des producteurs, quel que soit leur mode de production. Il cherche à rassembler et consiste à attribuer un prix plus rémunérateur aux agriculteurs qui participent plus activement à la protection de la ressource en eau.

## Bilan et perspectives

La phase expérimentale a été jugée positive par la ville de Rennes et la Collectivité locale Eau du Bassin Rennais, une seconde phase a été initiée cette année avec une perspective d'élargissement. Un deuxième groupement de commande réunissant quinze communes (acheteurs) a été constitué pour lancer un nouveau marché public pour une durée de quatre ans. De trois producteurs initialement, le projet concernera d'ici la fin novembre (à la notification du marché), vingt producteurs de productions diverses (fruits, légumes, agneau, porc, produits laitiers, céréales, jus de pommes).

A termes, l'objectif est de faire monter en puissance le projet pour créer une centrale d'achat qui réunirait les communes et leurs délégataires privés, la restauration des entreprises, celle des hôpitaux, des universités, des collèges et lycées, etc. Le marché à conquérir est de 170 000 repas/jour. Cette centrale devrait aussi permettre d'ouvrir d'autres débouchés que ceux des seules denrées alimentaires pour

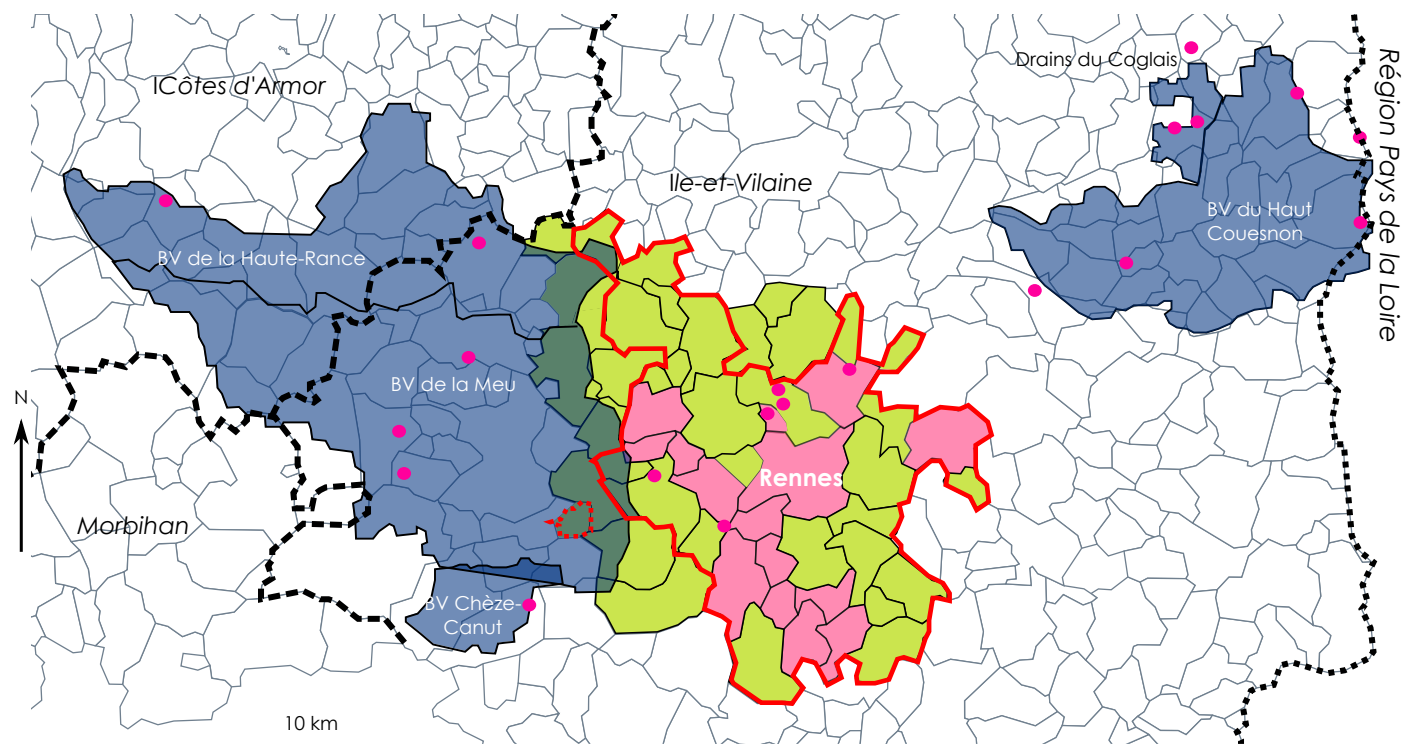
concerner les éco-matériaux et l'énergie. Par ailleurs, l'élargissement du marché, hors restauration collective, est également ciblé. Dans cette perspective, plusieurs études et projets sont en cours dont celui de la marque de territoire nommée « Terres de Sources ». La Collectivité locale Eau du Bassin Rennais mène une étude pour créer celle-ci et investir ainsi d'autres débouchés que ceux de la restauration collective (consommateurs « grand public »). Il a été décidé, pour ce futur marché, d'élargir le territoire de production éligible à l'ensemble du Pays de Rennes (en plus de ses bassins versants). Il s'agit aussi de surmonter les contradictions du premier projet qui ne permet pas à certaines collectivités (ni à certains agriculteurs) d'envisager de jouer sur la ressource en eau pour favoriser les produits locaux. Il est également envisagé d'appliquer la technique d'achat public « eau » aux autres enjeux du territoire de façon à pouvoir valoriser les productions des exploitations agricoles péri-urbaines. Par ailleurs, il ne faut pas que cette marque rentre en concurrence avec autres marques au risque de ne pas être compétitive. Une étude de marché est en cours pour définir l'intérêt que portent les consommateurs à la démarche afin de mieux orienter la communication et positionner celle-ci dans les différents circuits de distribution. Elle est pilotée par l'ISARA Lyon (Ecole d'agriculture de Lyon). Cette marque aurait vocation à être partagée et reprise par toutes les collectivités qui souhaitent la développer. En parallèle et en lien avec cette démarche, la métropole de Rennes a, à la suite de son programme local de l'Agriculture élaboré en 2008, le projet de lancer un travail d'élaboration d'un Projet Alimentaire Territorial.

D'autres études sont en cours depuis début 2016. La collectivité locale EBR teste en parallèle la quatrième version de la méthode IDEA et identifie les critères compatibles avec la protection de la ressource en eau. Le Centre d'Initiatives pour Valoriser l'Agriculture et le Milieu rural (CIVAM) Bretagne travaille sur l'offre en essayant d'identifier les futures exploitations fournisseurs et leurs conditions d'engagement (opinion sur la démarche, contraintes, limites...). Initiative bio Bretagne étudie la faisabilité



<sup>10</sup> Alice Richard, Les systèmes alimentaires durables et territorialisés (SADT). Identification et analyse d'initiatives locales contribuant au développement de pratiques agricoles moins impactantes pour l'environnement. Mémoire de fin d'étude,, Agrocampus Ouest-CFR Rennes, 2016.

de la mise en place de nouvelles filières (blé noir, blé panifiable, huile...) sur le territoire. L'association recense également les outils de transformation actuellement disponibles et les besoins des agriculteurs dans ce domaine. La Maison de la consommation et de l'environnement se concentre sur la demande en recherchant les réseaux d'acteurs à mobiliser (associations, artisans, restaurateurs hors restauration collective...) pour développer l'éducation à l'alimentation durable et la marque de territoire.


### Carte de situation



#### Limites administratives

-  Limites régionales
-  Limites départementales

*Ile-et-Vilaine* Nom du département


 Bassins versants


BV de la Haute Rance Nom du Bassin Versant

 Rennes métropole

#### Parties prenantes du projet

 Communes impliqués dans le projet (approvisionnement local)

 Producteurs agricoles impliqués dans le projet

 Communes de la collectivité Eau du Bassin Rennais (EBR)

Réalisation L. Verhaeghe. Source du fond de carte : philcarto. Source des données : Collectivité Eau du Bassin Rennais.

## 2-La ville ressource pour les campagnes : le cas de Besançon

*Les données présentées pour cette étude de cas sont principalement issues d'un entretien réalisé avec Mme Christine Sautenet, directrice du Syndicat Mixte de Besançon et de sa région pour le traitement des déchets (SYBERT).*

Le Syndicat Mixte de Besançon et de sa région pour le traitement des déchets (SYBERT) a été créé en 1999 pour se charger du traitement des déchets des trois communautés de communes et de la communauté d'agglomération. Ces collectivités ont gardé la compétence collecte de déchets et ont transféré au SYBERT la partie traitement des déchets. Le SYBERT couvre 165 communes qui regroupent 224 168 habitants<sup>11</sup> soit environ la moitié de la population du département du Doubs.

Le SYBERT gère le transfert, le tri et le traitement des déchets. Il dispose d'un centre de tri, d'une usine d'incinération (valorisation énergétique pour les déchets ménagers et assimilés), de 16 déchetteries, d'une installation de tri-massification pour les encombrants et d'installations de compostage collectif<sup>12</sup>. Au-delà de sa compétence, le SYBERT mène une politique de réduction des déchets et anime le plan local de prévention des déchets.

### Résumé du projet

Face à une production grandissante des déchets et la volonté de chercher des solutions alternatives pour ne pas renouveler un des deux fours d'incinération, le SYBERT a décidé d'élaborer un projet pour réduire cette production, augmenter le réemploi et le recyclage (et ainsi diminuer l'incinération des déchets résiduels et le stockage des déchets ultimes). Le SYBERT s'est appuyé sur le programme LIFE de l'Union Européenne qui vise à financer des projets qui contribuent au développement et à la mise en œuvre de la politique environnementale.

Le projet Waste on Diet est financé à hauteur de 11 Site internet du SYBERT : <http://www.sybert.fr> consulté le 10/01/2017

12 Ibid.

13 Ibid.

14 Ibid.

15 SYBERT, entretien téléphonique réalisé le 08/03/2017

1,7 millions d'euros (hors taxes) pour un montant total de 7,2 millions d'euros<sup>13</sup>. Il est mis en place sur 198 communes et concerne 230 000 habitants<sup>14</sup>. Il regroupe différentes initiatives, dont certaines déjà en place sont venues s'insérer dans ce projet.

Nous nous sommes intéressés à celle portant sur la création de plateformes de déchets verts. Cette initiative mise en place entre l'année 2010 et 2011 a pour objectif de construire des plateformes de stockage de déchets verts apportés par les habitants. Ces déchets, une fois broyés sur place, sont récupérés par les agriculteurs qui l'utilisent pour produire du compost afin de fertiliser leurs terres. C'est le principe de co-compostage, le broyat est mélangé aux effluents d'élevages qui produisent une matière fertilisante pour les sols.

La construction de ces plateformes relève d'un processus de « concertation »<sup>15</sup> avec les agriculteurs situés aux alentours de la plateforme envisagée. Ces agriculteurs sont situés dans une zone de 5 à 10 kilomètres autour de la plateforme. L'objectif est de garantir la valorisation du futur broyat par ces derniers et donc de susciter un intérêt, une adhésion pour le projet. La mise en place de chaque plateforme nécessite du temps (animation, rencontre, démarchage) puisqu'il faut garantir l'utilisation à la fois par les habitants producteurs de déchets et par les agriculteurs (consommateurs de broyat).

Ce cas d'étude est particulier puisque lors de la phase de travail de terrain exploratoire, les relations tissées sont principalement entre campagne et campagne. Cependant, deux plateformes : Besançon-Tilleroyes et Thise-Andiers ont été construites durant l'année 2017 et mettent en place des relations entre villes et campagnes. Il nous a donc paru intéressant de conserver ce cas, même si lors du travail de terrain ces relations n'étaient pas encore effectives. Elles s'inscrivent dans la même logique de complémentarité que celles existant au sein des campagnes.

## Bilan et perspectives

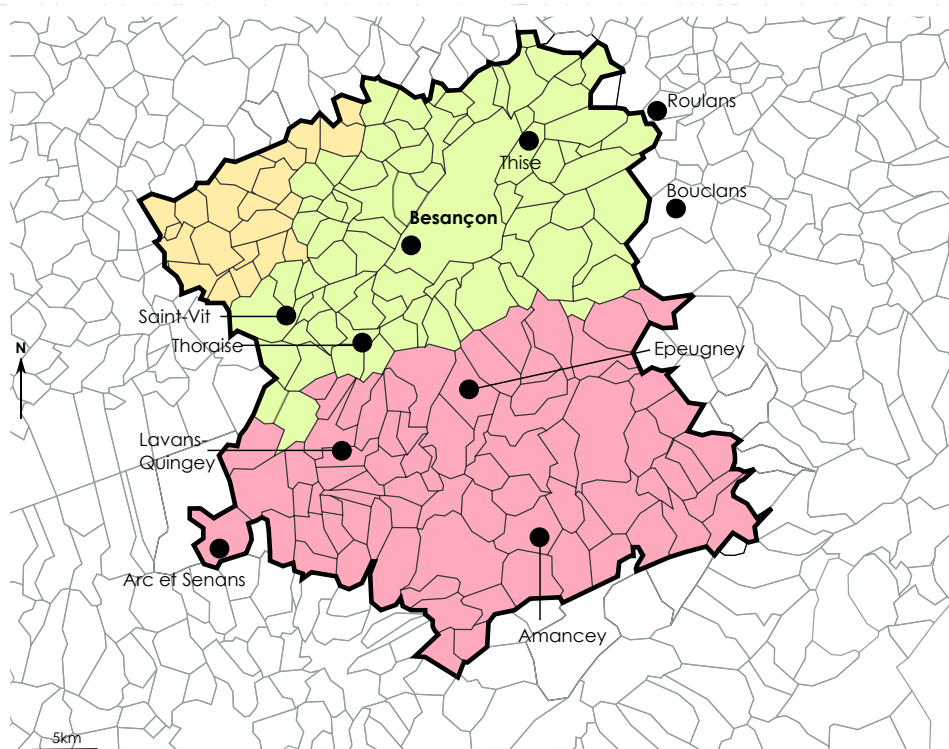
La construction de cette relation villes-campagnes est instable. Certains agriculteurs se désistent parfois et la qualité du broyat ne convient pas à l'ensemble d'entre eux. La qualité des déchets verts est variable. Certains résidus de métal peuvent être présents dans le broyat (par exemple résidus de clôture lié à des coupes de haies) et risquent de blesser certains animaux qui pâturent sur certaines exploitations (rotations des activités).

Cependant, le SYBERT juge satisfaisant cette démarche puisque cette filière leur coûte « un peu moins cher »<sup>16</sup> que la filière de compostage industriel. Sur 17 000 de déchets verts valorisés en 2014, 7000 tonnes de déchets verts ont été transformés en compost par les agriculteurs<sup>17</sup>.

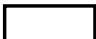

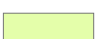
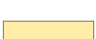
Actuellement, dix déchetteries sont équipées de ces plateformes de stockage temporaire des déchets verts : Saint-Vit, Roulans, Bouclans, Amancey, Thorais, Lavans-Quingey, Besançon-Tilleroyes, Thisé-Andiers, Arc-et-Senans et Epeugney. L'autre partie du volume total (2/5) des déchets verts est amenée auprès d'un industriel pour faire du compostage.

Le programme LIFE s'est achevé en 2016. Cependant, le SYBERT s'est chargé de pérenniser les actions mises en place et de continuer à les développer grâce au Plan Local de Prévention et au territoire Zéro Déchet Zéro Gaspillage à partir de 2017. Il continue en cela à construire des plateformes de déchets verts.

## Carte de situation



### Limites administratives

-  Périmètre d'action du SYBERT
-  Communauté de commune Loue et Lison
-  Communauté d'agglomération du Grand Besançon
-  Communauté de commune du Val marnaysien

### Plateformes de déchets verts (valorisation agricole des broyats)

-  Centre de tri équipé d'une plateforme de valorisation des déchets verts (broyat)

Réalisation L. Verhaeghe. Source du fond de carte : Philcarto. Source des données : SYBERT.

<sup>16</sup> SYBERT, entretien téléphonique réalisé le 08/03/2017

<sup>17</sup> Site internet du SYBERT : <http://www.sybert.fr>, consulté le 10/01/2017

## Perspectives exploratoires

La revue de ces études de cas exploratoires nous permet de dégager quelques pistes de réflexions. D'abord, les relations que nous avons observées, et que nous étudions, sont porteuses d'un décloisonnement villes-campagnes avec une réappropriation, ou du moins une réactualisation, des enjeux d'interdépendances (approvisionnement alimentaire, en eau, etc.). Les acteurs des villes explorent, ou se réapproprient un certain nombre d'enjeux concernant l'approvisionnement alimentaire, en eau ou encore en énergie de leurs territoires. L'ensemble participe à la reterritorialisation des flux de matières et d'énergie. Certaines ressources qui avaient des débouchés lointains sont déviées, d'autres sont créées à travers la création de débouchés locaux.

Selon le modèle socio-écologique dominant, les flux de matières et d'énergie sont organisés par secteurs et selon des logiques de filières, l'ensemble est régi par différents acteurs (a-territoriaux, publics ou privés etc.). A contrario, les relations villes-campagnes que nous observons sont transversales. Elles traversent à la fois les secteurs (par exemple agriculture, protection de la ressource en eau, gestion du foncier, santé publique et développement économique), les échelles et les types d'acteurs (privés, publics) et participent à l'articulation filière/territoire en étant porteuses de ces deux logiques. A Rennes, au cours de l'élaboration et du développement du projet, de plus en plus d'acteurs ont constaté les limites d'une organisation de l'action par secteur et par filière plutôt que par transversalité et par articulation (filière-territoire par exemple).

Enfin, ces relations villes-campagnes ne sont pas définies par l'addition des projets de chaque partie prenante mais par leur combinaison, leur articulation. Elles se développent dans des projets complexes et multi-acteurs. L'ensemble est porteur de différentes dimensions environnementales, économiques et sociétales. Les enjeux économiques, environnementaux et sociaux auxquels doivent faire face de plus en plus d'acteurs nécessitent de sensibiliser un grand nombre d'acteurs et de réussir à les inclure dans le projet. Cela pose donc plusieurs questions notamment de gouvernance, de structuration des politiques publiques etc.

Ces nouvelles relations villes-campagnes se sont appuyées/s'appuient sur quelques politiques et lois spécifiques (alimentation, eau, déchets). La montée en puissance des objectifs portés par ces dernières à travers d'autres politiques, lois et labels récents, semble constituer un levier pour le développement de ces nouvelles relations villes-campagnes : c'est le cas à Rennes avec la réflexion menée autour du Projet Alimentaire Territorial et de la labellisation « Territoire Zéro Déchet Zéro Gaspillage » du territoire de Besançon. Néanmoins, ces nouvelles relations villes-campagnes n'ont pas encore de liens avec les récentes politiques transversales visant à les développer explicitement : contrats de réciprocité ville-campagne, volet coopération du pacte Etat-métropole etc.

En conclusion, plutôt que de regarder ces expérimentations, projets, politiques, lois et labels, de façon séparée, il y a des passerelles à construire.